

COMMUNE DE TOULOUGES  
66350

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept et le 6 juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Jean ROQUE, Maire.

**Présents :** Jean ROQUE, Mireille REBECQ, Gaston COUBRIS, Claude CID, Elise ROUBY, Gérard CASTANY, Laëtitia SOUNIER, Hélène GODET, Danielle PONCET, Annie GRANDMANGE, Jean SEGARRA, Catherine DUMAS, Roselyne BARANDE, Marie-France MIR, Bernard PAGES, Marie-Claude GASCON, Françoise BRUNET, Rachid ABDOUCHE, Marc VALETTE, Florence HOSTAILLE, Catherine BRET, Hervé MASSE.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Laurent ROSELLO procuration à Claude CID, Pierre MONTEL procuration à Roselyne BARANDE

**Absents excusés :** Babeth CARDIN-MADERN

**Absents :** Arnaud HINGRAY, Franck DE LA LLAVE

**Secrétaire de séance :** Catherine DUMAS

Le quorum étant atteint, Jean ROQUE procède à la lecture du compte-rendu du précédent conseil, lequel est approuvé sans aucune réserve.

Jean ROQUE énonce ensuite les décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation.

**Décision n° 2017/15 :** Aménagement Parc Esparre – Phase 1 – Mission d'études attribuée à SERVA BUREAU D'ETUDES pour 4 560,00 € TTC

**Décision n° 2017/16 :** Aménagement Parc Esparre – Phase 1 – Mission de maîtrise d'oeuvre attribuée à ARCHI CONCEPT pour 18 156,00 € TTC

**Décision n° 2017/17 :** Contrat de location du box de stationnement n°29 parking co – route de thuir à Monsieur Franck DE LA LLAVE du 01/06/2017 au 31/05/2023 pour un loyer de 97,22 €

**Décision n° 2017/18 :** Contrat de location du box de stationnement n°19 parking co – route de thuir à Monsieur Salim HEMARID du 01/06/2017 au 31/05/2023, pour un loyer de 97,22 €

## ORDRE DU JOUR

### I - FINANCES

#### 1 – FRUITS A LA RECRE - Demande de subvention à France Agrimer

Elise ROUBY explique à l'Assemblée qu'afin de favoriser la consommation de fruits par les élèves des établissements scolaires, la commune de Toulouges a mis en place l'action « fruits à la récré », sur les deux écoles, en partenariat avec les producteurs locaux.

Elle explique que cette action a été agréablement accueillie par les élèves des deux établissements scolaires. Le fruit de saison sera donné tous les mardis, dans un premier temps, et peut-être deux fois par semaine si c'est possible.

Cette action pourrait être subventionnée par France Agrimer : établissement national des produits de l'agriculture et de la mer.

Elle demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de cet établissement.

Vote pour, à l'unanimité.

## **2 - USAT CYCLO – Attribution d'une subvention exceptionnelle**

Gaston COUBRIS explique à l'Assemblée que les 28 et 29 avril derniers, l'association USAT CYCLO, s'est rendue à Les Borges Blanques, pour participer à une manifestation sportive, dans le cadre du jumelage.

Il indique que l'USAT CYCLO, sollicite la commune, pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle qui permettra de rembourser une partie des frais engagés, lors de ce déplacement.

De manière exceptionnelle et à titre d'encouragement, il propose au Conseil Municipal de leur octroyer une subvention de 300,00 €.

Claude CID intervient et indique qu'il est dommage que ce projet ait été monté sans consultation, alors que le Comité de Jumelage, subventionné par la Commune et le Conseil Départemental avait la possibilité d'intervenir financièrement dans le cadre des échanges transfrontaliers.

Vote pour, par 23 voix et 1 abstention.

## **3 – Opération Pass'sports**

Gaston COUBRIS, rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 18 janvier 2017, le Conseil municipal a décidé d'attribuer une participation à cinq associations sportives dans le cadre de l'opération « Pass'sports » pour un montant total de 1700,00 €

Aujourd'hui l'USAT TENNIS nous transmet 7 demandes de Pass'sports et sollicite la commune pour une participation de 350,00 €.

Vote pour à l'unanimité.

## **4 - SYDEEL 66 - Modification par avenant n° 2 de la convention constitutive pour le groupement d'achat d'électricité - annule et remplace la délibération n°2017/05/11 du 9 mai 2017-**

Gérard CASTANY rappelle que par délibération n°2017/05/11 du 9 mai 2017, la Commune a approuvé l'avenant n° 1 portant sur les modifications de l'acte constitutif, concernant le groupement d'achat d'électricité.

Par courriel en date du 30/05/2017, le SYDEEL 66 a sollicité la commune afin de représenter ce dossier en Conseil municipal, en raison d'une erreur matérielle portant sur la date de leur délibération n° 36/06/2014 du 18/12/2015, au lieu du 18/12/2014.

Vote pour à l'unanimité.

## **II / FONCIER**

### **1 – Acquisition et portage financier par l'EPFL des parcelles suivantes :**

#### **- Parcelle cadastrée AK 30 située sur le secteur les Bassettes**

Jean ROQUE rappelle que les acquisitions foncières peuvent être portées soit par l'Etablissement Public Foncier Local, soit par l'Etablissement Public Foncier Régional. Ces établissements sont complémentaires et nous les sollicitons en fonction des projets.

Il indique à l'Assemblée que la Commune a pour projet la réalisation d'une réserve foncière sur le secteur des Bassettes, en zone A, afin de prévoir une liaison entre le chemin des Bassettes et la route de Le Soler. Cette réserve foncière permettrait le désenclavement des lotissements à proximité, avec une perspective de mise à disposition de friches agricoles.

A la suite des négociations avec M. Raymond SALETA, propriétaire du terrain cadastré AK 30 de 2 880 m<sup>2</sup>, il propose au Conseil municipal d'en faire l'acquisition, et de solliciter l'établissement public foncier local de Perpignan Pyrénées Méditerranée, afin d'assurer l'acquisition et le portage financier

de cette opération, sur une durée de 10 ans. Le montant de cette opération a été arrêté à la somme de 29 859,81 €.

Vote pour à l'unanimité.

### **- Parcelle cadastrée AY 37 située au parc d'activités économiques, avenue Paul Lafargue**

Jean ROQUE informe l'Assemblée que le parc d'activités économiques comporte une parcelle disponible et non constructible située en zone AU2, avenue Paul Lafargue, cadastrée AY 37, d'une superficie d'environ 750 m<sup>2</sup>. Cette parcelle appartient aux Consorts BRUSQUANT-SANCHEZ et pourrait faire l'objet d'une acquisition par la commune, afin de constituer une réserve foncière pour l'extension du parc d'activités économiques.

Il propose au Conseil Municipal d'en faire l'acquisition et de solliciter l'Etablissement Public Foncier Local de Perpignan Pyrénées Méditerranée, afin d'assurer l'acquisition et le portage financier de cette opération, sur une durée de 10 ans. L'acquisition de ce terrain a été arrêtée à la somme de 7 500 €.

Mireille REBECQ intervient et demande pourquoi la communauté d'agglomération n'achète pas ce terrain. Jean ROQUE répond qu'il n'est pas encore en zonage économique, il faudrait pour cela une modification du PLU, ce qui en modifierait complètement l'économie générale.

Vote pour à l'unanimité.

### **- Parcelle cadastrée AY 32 située au parc d'activités économiques, avenue Paul Lafargue**

Dans la continuité du dossier précédent, Jean ROQUE propose à l'Assemblée l'acquisition et le portage financier par l'Etablissement Public Foncier Local de Perpignan Pyrénées Méditerranée sur une durée de 10 ans, de la parcelle cadastrée AY 32 située en zone AU2, avenue Paul Lafargue, d'une superficie d'environ 1 706 m<sup>2</sup>, et appartenant à Monsieur OLIVA. L'acquisition de ce terrain a été arrêtée à la somme de 17 060 €.

Vote pour à l'unanimité.

### **- Parcelles cadastrées pour partie BC 377 et BC 378 située lieu dit « L'Espinassera »**

Jean ROQUE informe l'Assemblée que dans le cadre de l'urbanisation de la Zone d'Aménagement Différé (ZAD) sur le secteur « Las Palabas », et afin de compenser la disparition des zones humides, la commune doit procéder à l'acquisition de parcelles en zone agricole, pour en faire des zones humides. Ces parcelles seront laissées à l'état naturel pour la biodiversité.

Pour ce faire il est proposé à l'Assemblée :

- \* de procéder à l'acquisition pour partie, des parcelles appartenant aux Consorts GARONNAT-MENDEZ et cadastrées BC 377 de 10 911 m<sup>2</sup> et de BC 378 de 7 764 m<sup>2</sup>,
- \* de solliciter l'Etablissement Public Foncier Local de Perpignan Pyrénées Méditerranée, afin d'assurer l'acquisition et le portage financier de cette opération, pour une durée de 10 ans.

L'acquisition de ces terrains a été arrêtée à la somme de 40 000 €.

Claude CID demande si la commune doit acheter au bout de 10 ans. Jean ROQUE répond que c'est le futur aménageur qui achètera ces parcelles à l'EPFL, en raison de la création de la ZAC Clairfont III.

Vote pour à l'unanimité.

## **2 - Demande de modification de la durée de portage par l'EPFL Perpignan Pyrénées Méditerranée pour l'immeuble cadastré AM 341 situé 20 place de la République à Toulouges**

Jean ROQUE rappelle à l'Assemblée que par délibération n° 2011/12/10, du 6 décembre 2011, le Conseil municipal a approuvé le portage par l'EPFL, pour une durée de 5 ans, de l'immeuble cadastré

AM 341, d'une superficie de 255 m<sup>2</sup>, et situé 20 place de la République à Toulouges. Le prix de vente avait été fixé à 190 000 € d'un commun accord avec le propriétaire et conformément à l'estimation de France Domaines.

Il ajoute que cette acquisition avait été engagée dans le cadre du programme de réhabilitation du centre-ville lancé par la commune, et qui devait s'opérer sur une durée de 5 ans.

Jean ROQUE précise qu'il est temps que cet immeuble fasse l'objet d'une acquisition soit par un opérateur social, ou un opérateur privé, la vétusté de la bâtisse ne permettant plus d'attendre très longtemps. Il informe les élus que l'Office 66 a fait une proposition de logements sociaux avec places de parking et qu'un opérateur privé a également fait une proposition. Si aucune ne convient, il faudra rapidement réfléchir sur le devenir de ce bâtiment.

En attendant, le portage financier devant s'achever le 22 novembre prochain, il propose de reconduire pour 5 ans, le portage par l'EPFL.

Vote pour à l'unanimité

### **3 – Cession de deux immeubles cadastrés AM 365 et AM 366 à Madame Christine MAILLOL**

Jean ROQUE informe les élus que la Commune a été sollicitée par Madame Christine MAILLOL, pour l'acquisition de deux garages appartenant au domaine privé de la commune et situés rue de la Grangerie d'une superficie totale de 122 m<sup>2</sup> et cadastrés AM 365 et AM 366.

Le Service France Domaine, en 2015, avait effectué une estimation de ces biens. Au terme de différentes négociations, il sera proposé au Conseil Municipal de vendre ces deux garages pour un montant total de 54 000 €.

Vote pour à l'unanimité.

## **III / PERSONNEL**

### **1 – Crèche La Clairefontaine – création d'un poste d'infirmière à raison de 35/35ème et modification du tableau des effectifs**

Elise ROUBY informe le Conseil municipal qu'à la suite du départ de l'infirmière de la crèche en contrat de droit public, il convient de recruter un nouvel agent. A la suite des différents entretiens, la commission a proposé au Maire de retenir la candidature d'une infirmière titulaire de la Fonction Publique Hospitalière.

Afin de procéder à son intégration, par détachement, qui interviendra au 1er juillet 2017, il convient de créer un poste d'Infirmière à raison de 35/35ème et de modifier le tableau des effectifs.

Vote pour à l'unanimité.

## **IV / QUESTIONS DIVERSES**

Séance levée à 20h00

La Secrétaire de séance,

Catherine DUMAS